



Reprise de voiture après vice caché

Par Dedi55

Bonjour j'ai vendu un véhicule à un particulier, 6 mois plus tard il se plaint d'une surconsommation d'huile. Après réflexion et pour éviter les démarches nous décidons de signer l'accord pour l'annulation de la vente. Nous venons de récupérer le véhicule mais il n'est pas du tout dans l'état de marché où nous l'avons vendu. Témoins de défaut moteur, perte de puissance et refus au contrôle technique pour la pollution. Lorsque nous avons récupéré la voiture, il n'y avait plus de liquide de refroidissement dans le moteur, ce qui ne semblait pas gêner le propriétaire. Je pense que c'est bien lui qui a dégradé le véhicule après achat et à fait passer ça sur un vice caché. Je voudrais savoir si à mon tour je peux me retourner contre lui. Le contrôle technique montrant bien la différence entre l'achat et l'annulation de la vente. Merci beaucoup de votre éclairage.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Votre cas semble assez désespéré.
Vous vous êtes fait escroqué : la personne a profité du véhicule et quand il a été inutilisable vous l'a refourgué contre remboursement, et vous avez accepté.
Bref à l'avenir soyez plus prudent.